

## Vos démarches

1. Nous confirmer l'inscription du salarié pour la formation
2. Envoyer la déclaration Unique à l'Embauche à L'URSSAF

## Notre rôle :

Vous proposer des jeunes qui correspondent à vos attentes

Alléger toutes vos démarches

Nous établissons :

- ✓ Le contrat de professionnalisation
- ✓ Les conventions de formation.

**N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements**

Didier MARCEL - Directeur  
Christine LACOUR - Adjointe de Direction  
Sophie GUERY - Chef de Travaux  
Sophie JEHANNET - Responsable Suivi

**Se tiennent à votre entière disposition**

### Lycée des Métiers de la Coiffure Pierre Masson

3, rue Vasco de Gama  
44800 Saint-Herblain

Tèl: 02.40.71.06.52

@ : [contact@lppc.fr](mailto:contact@lppc.fr)

Site internet: [www.lppc.fr](http://www.lppc.fr)

**Etablissement de la profession**  
Organisme Gestionnaire  
Union Nationale des Entreprises  
de Coiffure Pays de la Loire



# Lycée des Métiers de la Coiffure

## Pierre Masson



## Brevet Professionnel

## en Contrat de Professionnalisation un métier pour demain



# Contrat de Professionnalisation au LPP de Coiffure Pierre Masson

## La Formation

- ✓ Cours le **LUNDI** représentant moins de **20%** de la durée du contrat en Formation .
- ✓ BP Coiffure = 728 heures de formation  
**369 heures en 1ère année** soit 41 journées de formation  
**359 heures en 2ème année** soit 40 journées de formation
- ✓ Tutorat avec une **aide à la fonction tutorale** de 100 € par mois peut être versée (limitée à 6 mois).
- ✓ Financement de la Formation par **L'AGEFOS PME**
  
- ✓ Notre centre de Formation Professionnelle Continue est habilité et nos formations sont conformes aux Référentiels Nationaux.
- ✓ La formation dispensée est adaptée aux besoins de l'entreprise et aux candidats titulaires du CAP ou d'une Mention.
- ✓ La formation générale et théorique est applicable facilement en entreprise (Exemple : la communication, la vente-conseil, les apports de techniques professionnelles, etc...)
- ✓ L'encadrement est assuré par nos soins d'une façon efficace (progression, relationnel, suivi des absences, ...)
- ✓ Notre équipe de formateurs, responsable de la préparation à l'examen, détermine et améliore les points faibles de votre salarié tout en valorisant ses points forts.
- ✓ Reconnu par les Professionnels de la Coiffure comme un réel pôle de compétences, nous disposons des moyens adéquats pour améliorer les performances du jeune dans votre entreprise.

**Communiquez-nous vos offres d'emploi**  
**Nous vous transmettrons les CV de nos jeunes diplômés**

Idéal après l'accueil d'une Mention Complémentaire du LPPC

## Les Avantages

### La non prise en compte dans l'effectif

- ✓ Le salarié en contrat de professionnalisation n'est pas comptabilisé dans l'effectif de votre entreprise.
- ✓ Possibilité de cumuler un ou plusieurs contrats pro avec un contrat d'apprentissage.

### La dispense de versement de l'indemnité de fin de contrat

- ✓ Dans le cadre du contrat de Professionnalisation, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due au jeune.

### L'exonération de charges sociales

- ✓ Le Contrat de Professionnalisation bénéficie des nouvelles dispositions d'exonération des charges sociales sur les bas salaires (dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, le dispositif zéro cotisation URSSAF permet à l'employeur de ne plus payer aucune cotisation hormis l'assurance chômage)

### Le bénéfice du CICE

- ✓ Vous bénéficiez du crédit d'impôt (6%)

### Une aide à la fonction tutorale

- ✓ L'AGEFOS PME peut accorder une aide de 600 €

**Pour toute embauche réalisée jusqu'au 30 juin 2017 une prime trimestrielle de 500 € est versée pendant les deux premières années du contrat (soit 4000 € au total). Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs existants (réduction bas salaire, pacte responsabilité, crédit impôt, ...).**

Niveau de Formation	- 21 ans	21 à 26 ans	+ de 26 ans
Inférieur au Bac Pro	55%	70%	100%*
Bac pro ou plus	65%	80%	100%*

Ces informations sont données sous réserve de l'évolution des réglementations



**Pour toutes  
demandes  
contactez  
nous au  
02.40.71.06.52**

**[www.lppc.fr](http://www.lppc.fr)**